

Lycée La Pérouse-Kerichen. Résultats concours 2016-2019 (Khâgne)

Ecoles /Promotions	2016	2017	2018	2019
ENS Ulm	1 admise en M1 (normalienne-étudiante *)	1 admise (normalienne-élève *, LM)		1 admise en M1 (normalienne-étudiante) 1 admissible (anglais)
ENS de Lyon	1 admise (normalienne-élève, Ang)		1 admise (normalienne-élève, Philo) 1 admise en M1 (normalienne-étudiante)	1 admise en M1 (normalienne-étudiante) 1 admise M1 recherche + prépa agreg *
ENS Cachan / Paris Saclay		1 admissible (anglais)		
Sous-admissibles Ulm/ Lyon	8	10	9	6
SciencesPo Paris		2 (M1)		1 (M1)
SciencesPo Bordeaux				1 (L3)
IEP Rennes	2 (M1) 3 (L2)	2 (M1) 8 (L2)	1 (M1) 1 (L2)	1 (M1)
IEP Rennes / Caen				2 (L3)
IEP Lille		1 (L2)		
IEP Strasbourg				
IEP Aix	1 (L2)		1 (L2)	
IEP Toulouse	1 (L2)	2 (L2)		
HEC		1		
Audencia SciencesCom-Nantes			1	1
ISMaPP		2	7	5
Ecole du Louvre	1	1	1	4
ESM Saint-Cyr				1 admissible
ESIT			2 admissibles	1 admissible
ISIT		1	1	1
	<p>* La scolarité dans les trois ENS (ENS Ulm-PSL, ENS Lyon, ENS Cachan-Paris-Saclay) relève de statuts différents (sans compter le concours de la Sélection Internationale, réservé aux élèves inscrits dans une Université étrangère) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les normaliens-élèves sont recrutés par le concours d'entrée réservé aux élèves des CPGE littéraires (khâgne). Ils intègrent l'ENS en L3 ou en M1, bénéficient du statut d'élève-fonctionnaire stagiaire pendant leurs 4 années d'étude et sont rémunérés (≈ 1500 € bruts mensuels) en contrepartie d'un engagement décennal. - Les normaliens-étudiants sont recrutés par l'un des départements de l'Ecole en L3 ou en M1, par voie de dossier et d'épreuves écrite et orale d'admission. Engagés dans des travaux de recherche, ils préparent en 3 ans le diplôme de l'ENS, ne sont pas rémunérés, ne sont pas soumis à l'engagement décennal, mais bénéficient des mêmes conditions d'études que les normaliens-élèves. - De plus, il est possible de solliciter une inscription dans l'un des masters de recherche de l'ENS et suivre la préparation à l'agrégation, sans bénéficier du statut des normaliens-élèves ou normaliens-étudiants, ni de leurs conditions d'études. Accès également sur dossier, en M1. 			